

HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES

6 ALLEE TURCAT MERY -
13008 MARSEILLE
TEL. : 33 (0)4 91 17 47 30 – FAX : 33 (0)4 91 25 52 70

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES**, attestons que,

HERMES DEVELOPPEMENT

16 RUE DE L'EQUERRE

27490 CLEF VALLEE D EURE

a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité HELVETIA TRANSPORTEURS et LOGISTICIENS

n° **91703401** pour la période du **01/10/2020** au **30/09/2021**, couvrant ses activités de :

Voiturier - Loueur

dans la limite des garanties et capitaux ci-après :

Section 1 - Responsabilité civile contractuelle à l'égard des clients

La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre, tous dommages confondus de :

1 000 000 €

dont

| | |
|--|-----------|
| - Dommages matériels à la marchandise confiée | |
| Transports nationaux | 150 000 € |
| - Dommages matériels autre qu'à la marchandise confiée | 150 000 € |
| - Faute faisant échec aux limitations de responsabilités | 150 000 € |
| - Dommages immatériels | 15 000 € |

Section 2 - Responsabilité civile à l'égard des tiers et préposés

La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre

et/ou par année d'assurance, tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :

9 000 000 €

dont

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Dommages matériels et immatériels | 3 000 000 € |
| - Dommages immatériels | 150 000 € |
| - Atteintes à l'environnement | 400 000 € |
| - Intoxications alimentaires | 800 000 € |
| - Faute inexcusable de l'employeur | 2 000 000 € |

Territorialité :

France + Dom Com + Pom, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, République de Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Etat de la Cité du Vatican, République de Saint-Marin, Lichtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

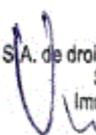
La présente attestation ne constitue pas une note de couverture ni une notice ni un avenant.

Elle a pour objet exclusif d'attester l'existence du contrat d'assurance au jour de sa délivrance.

Elle se réfère au contrat d'assurance qu'elle ne modifie en aucune manière et auquel elle ne déroge en aucun cas.

Le contrat d'assurance peut comporter des stipulations qui ne sont pas mentionnées dans la présente attestation, notamment des fins de non-recevoir, des conditions suspensives ou résolutoires, des clauses de déchéance, d'exclusion et/ou de restriction de garantie ainsi que des franchises et/ou des limitations d'indemnités. Toute personne susceptible de bénéficier de l'assurance peut obtenir communication de la nature du contrat d'assurance souscrit et de l'identité des véhicules désignés sur simple demande adressée à HELVETIA à l'adresse figurant en entête du présent document.

Fait à MARSEILLE, le 09/09/2020.



Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances
 Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. de droit Suisse, au capital de 77 480 000 francs suisses, Entièrement versé
 Siège social : 40, Dufourstrasse, 9001 Saint Gall (Suisse)
 Immatriculée au registre du commerce du canton de Saint Gall
 sous le n° CHE-101.400.176
 Etablissement principal en France : 25, quai Lamandé - 76600 LE HAVRE
 775 753 072 RCS LE HAVRE